

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**

Délibération n° 5.17.04.2023
Approbation du budget primitif 2023

**Séance du
17 avril 2023**

Date de la convocation :
13/04/2022

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 5
Votants : 9

L'an deux mille vingt et trois, le 17 avril à 14h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, en seconde convocation, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 13 avril 2023, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eddie FACQUE, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs ;

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Martine Douay.
- Michel Delepine représenté par Christina Lagon
- Jean Paul Mongne représenté par Roch Saint Germain
- Daniel Dehedin représenté par Christian Durand-drouhin
- Annick Boullard, Chantal Désenclos, Doriane Osinski
- Eddie, Facque, Daniel Cavé, Nathalie Vasseur, Florence Le Moigne, Benoit Ozenne

Monsieur Christian Lagon été désigné secrétaire de séance.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-8 et R.123-20

Vu le débat d'orientation budgétaire et l'avis des membres du CIAS en date du 16 février 2023 ;

Considérant que le budget primitif 2023 tient compte des choix et des orientations exprimés et de l'avis des membres du Conseil d'Administration,

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 206 223.00 euros,

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2023, arrêté comme suit :
 - o 9 voix pour,
 - o 0 voix contre,
 - o 0 abstention

Section de fonctionnement
Dépenses : 206 223€

Recettes : 206 223 €

Section d'investissement
Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €



Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Eddie FACQUE
Président du CIAS